|  |  |
| --- | --- |
| Association de la foire de Poltimore2740 Route PrincipaleVal-des-Monts, QC J8N 2H7poltimorefair@gmail.com |  |

# Information du marchand (SVP, écrivez en script)

Protocole d’entente du marchand

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Entreprise/Nom:  |  |
| Adresse |  |
|  |  |
| Ville, province, code postal:  |  |
|  |  |
| Numéro de téléphone:  |  |
| Courriel:  |  |

Description des produits à vendre:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

# Information sur l’événement

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’événement : | Foire de Poltimore 2023 |
| Date: | 11-13 août 2023 |
|  |  |
| Espace du marchand: |  |
|  | * 40 $ pour la fin de semaine (abri fourni) 10 pi x 10 pi
* 30 $ pour la fin de semaine (abri requis) 10 pi x 10 pi
* 5 $ pour la location de la table
 |

Les espaces sont disponibles sur le principe du premier arrivé, premier servi. Des places seront attribuées une semaine avant la foire et lorsque tous les documents (ainsi que le paiement) seront reçus par l’Association de la foire de Poltimore.

Le présent contrat du marchand est l’entente le «marchand» et l’Association de la foire de Poltimore. Tout terme non autrement défini dans le contrat sera présenté et ajouté au présent contrat. En cas de conflit entre les termes du présent contrat les termes contrat du marchand prévaudront. L’Association de la foire de Poltimore ne peut être tenue responsable si des biens sont perdus, volés ou endommagés ou que vous vous blessiez au cours de l'événement.

Je ne tiendrai pas l’Association de la foire de Poltimore responsable avant, pendant et après la foire de Poltimore. **LE MARCHAND A LU, COMPREND ET ACCEPTE TOUTES LES CONDITIONS ET RÈGLEMENTS DU CONTRAT**.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **SIGNATURE:** |  | **DATE:** |  |
| **Nom (script):** |  |  |  |

L’Association de la foire de Poltimore a accepté ce marchand le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

# Horaire

|  |  |
| --- | --- |
| Vendredi | **L’installation (Set up) avant 18h00 (véhicules sont permis)**Ouverture du site aux visiteurs à 18h00 |
| Samedi | **L’installation (Set up) débute à 8h00 jusqu’à 9h00 (véhicules sont permis)**Ouverture du site aux visiteurs à 9h00Fermeture à 16h00 |
| Dimanche | **L’installation (Set up) débute à 8h00 jusqu’à 9h00 (véhicules sont permis)**Ouverture du site aux visiteurs à 9h00Fermeture à 16h00 |

# Paiement

**Envoyer un chèque pour le montant total ou un chèque postdaté pour le montant complet, au plus tard le 14 juillet 2023.** Les versements sont également acceptés à poltimorefair@gmail.com**. AUCUN REMBOURSEMENT.** Les chèques doivent être identifiés à l’ordre de**: Association de la foire de Poltimore. Le paiement doit être reçu avec le contrat pour garantir un espace ou une exclusivité sur un produit de marque (exemple: Tupperware, Norwex…).**

**Veuillez noter que votre espace n'est pas réservé avant la réception de votre paiement.**

Retournez le contrat complété et signé avec votre paiement à:

 poltimorefair@gmail.com

 **ou**

Association de la foire de Poltimore,

2740, route Principale

Val-des-Monts, QC

J8N 2J1

Pour obtenir de l’information, svp contacter nous à poltimorefair@gmail.com

# Conditions et règlements

* Les marchands doivent fournir leur matériel, c.-à-d. : des auvents, des tentes, des tables et des chaises (s’ils ne sont pas loués).
* Aucun remboursement.
* L’électricité et/ou l’eau courante ne peuvent pas être garanties pendant l’événement.
* Les espaces ayant des prises de courant sont limités (premier arrivé, premier servi).
* Les vendeurs doivent laisser leur espace dans le même état qu’ils l’ont trouvé.
* Aucun véhicule n'est autorisé pour les espaces intérieurs lorsque la foire est ouverte aux visiteurs.
* Les véhicules DOIVENT se stationner dans le stationnement de la foire
* Seuls les produits ou services approuvés sont autorisés. L’Association de la foire de Poltimore se réserve le droit d’exiger le retrait de tout article ou service non approuvé.
* Une (1) passe de week-end par marchand. Les passes supplémentaires sont disponibles sur demande moyennant des frais.
* Le vendeur s'engage à maintenir les lieux qu'il occupe propres et en ordre. S’il y a des déchets excessifs ou des déchets environnementaux, des frais seront facturés pour le nettoyage.
* **AUCUN ANIMAL N'EST ADMIS SUR LE TERRAIN DE LA FOIRE.** L’Association de la foire de Poltimore se réserve le droit de demander le retrait de l’animal ou de contacter la SPCA pour non-respect du règlement municipal de Val-des-Monts.
* Les marchands ne sont pas autorisés d’afficher leurs bannières commerciales sur le site de la foire sauf dans votre espace loué.
* Les marchands ne sont pas autorisés à changer espaces qui leur ont été attribués.
* Les tarifs des produits sont déterminés par les marchands et non par l’Association de la foire de Poltimore.
* Chaque marchand doit se respecter dans ses espaces loués et sur le terrain.
* L’Association de la foire de Poltimore a le droit de refuser des marchands qu’elle juge inappropriée pour la Foire. Le directeur des marchands de l’Association de la foire de Poltimore a le droit de demander le retrait immédiat d’un marchand sur le terrain de la foire, à tout moment, sans recours pour le marchand. En cas de litige non prévu dans les termes et conditions du présent contrat, la décision du directeur de l’Association de la foire de Poltimore sera finale.